

Motion de la commission de l'aménagement: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 17 février 2010, dans le rapport M-812 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder à une analyse d'ensemble du secteur et à proposer différentes variantes du projet de fermeture du tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aïre à la circulation automobile (ayants droit exceptés) ou toute autre mesure susceptible d'améliorer le confort des habitants;
- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aïre, ou toute autre mesure éventuelle tendant au même objectif.